REGLEMENT - LA JOSEPHINE 30 SEPTEMBRE 2018

La Ville de La Roche-sur-Yon organise, le **dimanche 30 septembre 2018**, **la 4ème édition de La Joséphine, course et marche au profit de la lutte contre le cancer du sein,** sur un parcours en boucle de 5 km - départ rue Foch et arrivée Place Napoléon.

INSCRIPTIONS Fermeture des inscriptions le dimanche 9 septembre 2018 : **Le nombre de participantes est limité à 10.000** (4.000 pour les coureuses et 6.000 pour les marcheuses).
Inscriptions par internet uniquement avec paiement sécurisé sur le site www.larochesuryon.fr – rubrique : la Joséphine - **Aucune inscription par courrier ou téléphone.**
TARIF : 10€ **dont 5 € reversés à la Ligue contre le Cancer.**
Inscriptions ouvertes uniquement **aux femmes de 16 ans et plus** (nées en 2002 ou avant).

ENGAGEMENT PERSONNEL : Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

EPREUVES NON CHRONOMETREES pour toutes les participantes à la MARCHE et à la COURSE : aucun CERTIFICAT MEDICAL n'est demandé puisque vous participez à une épreuve de course ou de marche à "**allure libre**", **non chronométrée et non classée**. En revanche, votre responsabilité sera engagée en cas d'accident sur le parcours course et marche.

RETRAIT DES DOSSARDS :
Dans les **7 magasins INTERSPORT VENDEE** du samedi 15 septembre au mercredi 26 septembre, durant les horaires d'ouverture des magasins :

- ✓ La Roche-sur-Yon
- ✓ Challans
- ✓ Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- ✓ Les Herbiers
- ✓ Olonne-sur-Mer
- ✓ Luçon
- ✓ Fontenay-le-Comte

Et **place Napoléon**, sous chapiteau le samedi 29 septembre, de 13h30 à 18h.

HORAIRES :
9h30 : arrivée des "Joséphine" rue Foch, accès par le bas de la rue Foch (partie de droite réservée aux coureuses et partie de gauche réservée aux marcheuses)
10h30 : échauffement en musique
11h00 : départ de la course et de la marche

ASSISTANCE : Secouristes – suiveurs – signaleurs

ACCOMPAGNATEURS :
Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur à vélo, à rollers, à trottinette, à skate, sur hoverboard, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la course et de la marche. Les poussettes sont tolérées, exclusivement sur la marche et devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participantes. Les enfants en bas âge, accompagnant leur maman, devront être capables de marcher à une bonne allure.
Les animaux sont interdits à l'exception des chiens guides de personnes malvoyantes.

RESPONSABILITE DES PARTICIPANTES :
Les personnes participent à la Joséphine sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.
Il incombe aux participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

DROIT A L'IMAGE : En s'inscrivant à la Joséphine, chaque participante cède gracieusement à la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon le droit d'utiliser son image résultant des photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de cet évènement. Chaque participante autorise la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon à reproduire ces photographies et/ou vidéos et à les exploiter sur tous supports écrits ou numériques, et notamment sur leurs sites internet et comptes officiels Facebook et Twitter, sur les magazines d'information, flyers, dépliants, affiches (tous formats), films et supports d'exposition, en France et dans le monde pour une durée de 5 ans. La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon s'engagent à utiliser les images exclusivement à des fins d'information et de promotion du territoire dans le cadre d'une exploitation non commerciale.

ANNULATION COURSE :
En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, la Ville de la Roche-sur-Yon se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses